



Concours 2019 : Règlement

L'Association Qui est Marianne ? organise chaque année en Charente un concours conduisant à la réflexion sur les Valeurs de notre République.

Qui peut participer :

Catégories	Type de participation
<u>Ecoles</u> : Etablissements scolaires du 1 ^{er} degré publics ou privés sous contrat	Participation collective (deux élèves au minimum et 4 au maximum)
<u>Collèges</u> : EPLE publics ou privés sous contrat du 2 nd degré	Participation collective (deux élèves au minimum et 4 au maximum)
<u>Lycées</u> : (EPLE publics ou privés sous contrat du 2 nd degré de formation initiale ou professionnelle)	Participation collective (deux élèves au minimum et 4 au maximum)
<u>Etudiants d'universités ou des métiers</u>	Participation collective (deux étudiants au minimum et 4 au maximum)
<u>CSCS</u> : Centres sociaux, culturels et sportifs, MJC	Participation collective (deux jeunes au minimum et 4 au maximum)

Comment participer :

- Inscription des candidats par le chef d'établissement à l'aide du bulletin ci-joint avant la date de fin du concours (le plus tôt étant le mieux).

- Produire un dessin ou une bande dessinée en couleurs ou en noir et blanc (format A3), **une poésie** ou **une courte nouvelle** (format A4), le texte peut être rédigé soit manuellement, soit sous forme dactylographiée, valorisant un ou plusieurs des termes inscrits dans la devise républicaine Liberté-Egalité-Fraternité ou au 1^{er} article de la constitution française, à savoir : La France est une République française **indivisible, démocratique, laïque** et **sociale**, caractérisée par le buste de Marianne.

Pour la catégorie Dessin/bande dessinée : l'utilisation de photographies est interdite, Les techniques acceptées sont celles utilisées habituellement : graphique (fusain, crayons, feutres, pastels...), picturale (l'aquarelle, l'huile...), collage, pochoir et toutes les techniques numériques liées aux pratiques plastiques bidimensionnelles.

- Chaque établissement participant enverra sous enveloppe affranchie à l'adresse figurant en bas de page, au plus tard à la date indiquée ci-dessous, la (les) production(s) artistique(s) de ses participants avec au verso la fiche de participation ci-jointe **dûment remplie, agrafée ou collée**.

Dates limites d'inscription et de participation:

Ouverture du concours : **Du Lundi 03 septembre 2018 au Jeudi 28 février 2019** (le cachet de la poste faisant foi).

La cérémonie de remise des prix se déroulera en **Mai/Juin 2019**.

Récompense : Pour les lauréats (1er rang) de chaque catégorie

Un voyage gratuit d'une journée à Paris pour découvrir soit le Conseil Constitutionnel, le Palais de L'Elysée, l'Assemblée nationale, le Sénat, ou tout autre lieu emblématique de notre République.

En 2018, les lauréats et leurs professeurs ont eu l'honneur de visiter le Palais de l'Elysée et le Palais Bourbon, siège de l'Assemblée Nationale.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Bonne participation à tous !

